

Syndicats et parents d'élèves critiquent la réforme de François Fillon

Le ministre de l'éducation nationale a présenté, jeudi 18 novembre sur France 2, les principales mesures de son projet de loi d'orientation sur l'école. Le SE-UNSA a dénoncé un « patchwork de mesures sans ambition, rétrogrades pour certaines, imprécises et peu convaincantes pour d'autres »

SYNDICATS et représentants de parents d'élèves ont accueilli fraîchement le projet de réforme de la loi d'orientation sur l'éducation présenté, jeudi 18 novembre, par François Fillon au cours de l'émission « 100 minutes pour convaincre », sur France 2 (*Le Monde* du 19 novembre). Le ministre de l'éducation nationale s'est pourtant voulu consensuel en annonçant des mesures en direction des professeurs (renforcement de leur pouvoir en matière de redoublement, affirmation de leur liberté pédagogique) et des parents (obligation pour les enseignants de remplacer leurs collègues absents, projet de réforme du baccalauréat, contrat de réussite individualisé pour les élèves).

En homme politique averti, il a inscrit son action dans le sillage du président de la République, oubliant au passage le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin. « Ce n'est pas la réforme Fillon mais la réforme Chirac », a-t-il affirmé.

La réforme du baccalauréat apparaît comme la mesure la plus spectaculaire mais sur ce point, « rien n'est figé ». « Notre système est trop compliqué », a précisé le ministre. Il nécessite une organisation de plus en plus périlleuse et raccourcit l'année scolaire de deux semaines quand ce n'est pas trois. Sa proposition vise donc à conserver six matières pour l'examen final, le reste faisant l'objet d'un contrôle continu.

La définition d'un socle commun de connaissances est, en revanche, acquise. Il comprendra l'apprentissage d'une langue vivante dès le CE1, la maîtrise du français et des bases en mathématiques, d'une culture à la fois humaniste et scientifique et la maîtrise des outils informatiques. Sa connaissance sera sanctionnée par un brevet renouvelé. « L'obtention de ce diplôme ne sera pas une

condition indispensable au passage en seconde », a ajouté le ministre, mais il influera sur l'orientation.

Pour améliorer l'apprentissage des langues vivantes, le ministre prévoit le dédoublement des classes dans l'enseignement secondaire. Cette disposition devrait s'appliquer dès la rentrée 2005 en terminale. « Il sera désormais nécessaire de parler une langue étrangère pour passer le concours d'entrée à l'IUFM », a assuré le ministre.

La « clé de la réforme » portera sur la détection des élèves en difficulté à l'école primaire et au collège. Ils bénéficieront de « trois heures de soutien individualisé hebdomadaires avec une pédagogie spécialisée » et un « contrat individuel de

réussite éducative » sera passé avec les élèves et leurs parents. Les évaluations effectuées en CE2 et en 6^e permettront non seulement de repérer les jeunes en difficulté mais aussi d'attribuer des moyens supplémentaires aux établissements, en fonction de leur nombre.

Pour remplacer les professeurs absents, les proviseurs et principaux pourront faire appel aux enseignants en poste dans l'établissement à raison de deux heures supplémentaires par semaine (qui s'ajoute à une heure déjà prévue). Cette possibilité se limitera aux absences de moins de trois semaines. « Je ne veux pas qu'il y ait une seule classe sans un professeur », a affirmé le ministre.

Le redoublement, auquel pouvaient s'opposer les parents en 5^e et en 1^{re}, sera désormais du seul ressort des conseils de classe. Et « pour la première fois le principe de la liberté pédagogique des enseignants sera inscrit dans la loi ». Le ministre souhaite par ailleurs un « cadrage national » de la formation des enseignants en IUFM et un droit à la formation continue en dehors des heures de service.

Côté moyens, François Fillon s'est engagé à recruter 150 000 enseignants sur cinq ans. « Il y aura au moins une infirmière scolaire par collège, ce qui devrait correspondre à 1 500 postes en plus », a ajouté M. Fillon. « Si on fait tout ce qui est préconisé », a-t-il conclu, la loi sur

l'école coûtera « au moins deux milliards d'euros ».

Les annonces du ministre ont donné lieu à une salve de critiques. « Le remplacement des enseignants par des collègues du même établissement scolaire » constitue un sujet « qui sera source de conflit », a estimé Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU. « Je ne vois pas ce qui permettra d'atteindre les objectifs assignés par la loi, a-t-il précisé. Au contraire, un certain nombre de choix comme la décision récente du ministre de supprimer les travaux personnels encadrés en terminale vont à leur rencontre. »

Pour le SE-UNSA, le projet de réforme apparaît « comme un patchwork de mesures sans ambition,

rétrogrades pour certaines, imprécises et peu convaincantes pour d'autres. Les restrictions budgétaires marquent l'ensemble ».

APPEL À LA GRÈVE

De son côté, le SNES, principal syndicat des enseignants du second degré, avait appelé, avant même la présentation de la réforme, à une grève pour le mardi 7 décembre dénonçant, par anticipation, un « objectif de qualification ramené à un certificat des savoirs fondamentaux ». « On ne sent pas de projet politique fort pour prendre à bras-le-corps le problème de l'échec scolaire, sinon l'idée d'évincer certains élèves du collège », a estimé le syndicat.

Le PS a également critiqué, par la voix de son secrétaire national pour l'éducation, Yves Durand, « une copie bâclée ». « Une fois de plus, un des grands chantiers du président de la République se réduit à quelques mesures démagogiques », estime M. Durand. Jack Lang a déploré de « graves lacunes » : « Rien sur les inégalités, rien ou pas grand-chose sur les moyens, rien sur l'enseignement supérieur. » De son côté, Dominique Strauss-Kahn dénonce « l'absence de ligne directrice et de moyens ».

Les deux principales fédérations de parents d'élèves, la FCPE et la PEEP, ont critiqué les annonces du ministre. Pour Georges Dupon-Lahitte, président de la FCPE, « le ministre flatte de façon habile un certain nombre de réflexes du corps enseignant », en retirant notamment aux parents leur pouvoir de s'opposer aux redoublements. La PEEP s'est déclarée « consternée » par les annonces et a déploré « le mépris total affiché pour les parents d'élèves, dont le ministre n'a même pas parlé ».

Le contrôle continu au baccalauréat, une révolution sans cesse ajournée

EN OUVRANT le débat sur la réforme du baccalauréat, le ministre de l'éducation nationale s'avance en terrain miné. On ne s'attaque pas sans risque à « un monument historique », selon l'expression d'un de ses prédécesseurs, Jack Lang. Déjà mise en œuvre pour les baccalauréats professionnels, l'introduction d'un contrôle continu, pour alléger les baccalauréats généraux et technologiques, se heurte depuis des années à l'opposition des professeurs.

Le SNES, principal syndicat des enseignants du second degré, y voit un risque de rupture de l'égalité des élèves « avec des baccalauréats dont la valeur dépendrait des lycées fréquentés ». En revanche, la FCPE et la PEEP, les deux principales fédérations de parents d'élèves, réclament sa mise en œuvre. De même que le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, tout en y mettant un bémol : « Il semblerait que la raison majeure qui préside à l'introduction d'un contrôle continu soit l'économie budgétaire, plutôt que l'intérêt pédagogique des élèves », estiment-ils l'un comme l'autre.

La machine s'est alourdie au rythme de l'augmentation des candidats. 623 387 candidats inscrits en 2004 ; 4 000 sujets élaborés pour les

diverses sessions en France et à l'étranger ; 4 millions de copies corrigées ; 4 341 lycées transformés provisoirement en centres d'examen en France ; 71 pays organisateurs. L'organisation du baccalauréat est devenue une véritable machine de guerre qui vient perturber le déroulement du troisième trimestre. Son coût moyen national par candidat atteint 56,56 euros pour le bac général ; 72,39 euros pour le bac technologique et 61,19 euros pour le bac professionnel. Soit au total quelque 39 millions d'euros.

ALÉAS DE LA NOTATION

Depuis le rapport d'Antoine Prost, en 1982, la plupart des observateurs ont préconisé une formule de contrôle continu qui n'a, pour l'heure, été mise en œuvre que pour l'éducation physique et sportive. En 1989, Lionel Jospin, ministre de l'éducation, avait lancé un projet de réforme des lycées qui envisageait ce changement.

Un ballon d'essai avait été lancé avec le projet d'introduire le contrôle en cours de formation pour le baccalauréat technologique. Las, le ministre avait dû « ajourner » son projet en juillet 1990, quelques mois après l'avoir annoncé.

En décembre 1992, M. Lang avait présenté à son tour une réforme prévoyant notamment que les élèves ayant échoué à l'examen puissent conserver pendant cinq ans le bénéfice de leurs notes supérieures à la moyenne. Cette mesure, interprétée comme une façon d'ouvrir la voie à des formes d'évaluation par contrôle continu, avait dû être limitée à certains publics spécifiques. Son successeur de 1993 à 1997, François Bayrou, qui héritait de la réforme des lycées, avait promis, prudemment, que le bac resterait un examen national avec épreuves anonymes.

A l'inverse, Claude Allègre avait annoncé une réforme du baccalauréat prévoyant l'introduction du contrôle continu pour un certain nombre de disciplines, parallèlement au maintien d'épreuves terminales.

S'inspirant des conditions d'examen dans l'enseignement supérieur, ce système devait compenser les aléas de la notation. Le retrait des réformes avait été le mot d'ordre des manifestations organisées contre le ministre, qui avait démissionné en 2000.